

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le dix-huit septembre deux mille vingt, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; KLOPP Christophe ; SCHMIDT Laurence ; THILLOY Jean-François ; DARRAS Marie-Christine ; BOYENVAL Philippe (arrivée à 20h34) ; DHORNE Dominique ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie,

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Christophe KLOPP.

Compte rendu affiché le : 29 septembre 2020.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté l'ordre du jour suivant :

« Réfection de la voirie de la chaussée Brunehaut ». Le conseil Municipal donne son accord.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DES 16 JUIN ET 10 JUILLET 2020.

☞ Comptes rendus lus, approuvés et signés par tous les membres présents.

II – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS MÉTROPOLÉ 2021-2026. AVIS DE LA COMMUNE.

M. le Maire a envoyé le dossier réalisé par Amiens Métropole à chaque conseiller.

Gilbert DAOLIO demande si les conséquences d'accueillir de nouveaux habitats et habitants ont été évaluées comme par exemple que le transport ou les écoles.

À propos de transport, il est quasi certain que notre commune ne sera pas desservie par le réseau de bus de ville Amétis-Kéolis.

En revanche, Stéphanie BUDYNEK a établi un topo des lignes de bus accessibles à notre village (une note d'information à ce sujet a été distribuée fin août).

Les lignes Trans80, s'arrêtent maintenant à Auchan et il est, depuis cet arrêt, possible de prendre les bus de ville. Tous les bus Trans80 peuvent être pris avec la carte Amétis qui donne droit à tous les trajets de bus pendant une heure. Les horaires sont consultables sur Trans80.fr ou ametis.fr.

On ne peut donc pas dire qu'Hébécourt n'est pas desservi par les lignes de bus !

Emmanuelle BRISSY et Philippe THEO remarquent que tout est déjà acté par la Métropole, pourquoi demander un avis aux communes dont il ne sera pas tenu compte.

Dominique DHORNE remarque qu'Amiens Métropole peut venir en aide aux communes membres pour la modification ou révision du PLU de la commune.

Dominique HESDIN signale que l'important est d'avoir une vision globale des futurs habitats. Il remarque que sur Hébécourt, il y a très peu de terrains constructibles, seuls les lotissements prévus derrière la mairie vont apporter un gros surplus de population mais on n'en connaît pas l'échéance pour la deuxième tranche.

Emmanuelle BRISSY demande ce qu'est le permis de louer ? Il s'agirait d'une démarche administrative pour lutter contre les habitats indécents et insalubres.

Conformément au code la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé, par la présente délibération à faire connaître l'avis de la commune de Hébécourt, sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole par délibération du 13 février 2020.

Élaboré pour une durée de six ans, le projet de PLH a été établi en concertation avec les élus des communes, l'État ainsi que les principaux partenaires locaux. Le projet est constitué de trois parties. La première, portant sur le diagnostic territorial, fait état du dynamisme sociodémographique. Puis, le diagnostic délivre une analyse du parc de logements et les tendances du marché immobilier. Sur cette base, les orientations stratégiques ont été définies en 4 axes (partie 2), aboutissant sur un programme de 16 actions (partie 3).

Les enjeux de ce PLH seront :

- de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages ;
- de retenir sur le territoire les foyers qui se voient contraints de quitter la métropole parce qu'ils ne trouvent pas de logement répondant à leurs attentes ;
- d'attirer des ménages issus de l'extérieur, notamment de l'Ile de France et de la métropole lilloise, en proposant une qualité résidentielle qu'ils ne peuvent trouver sur leur territoire actuel à un prix raisonnable, que ces ménages continuent à travailler dans leur territoire d'origine ou qu'ils viennent travailler dans la métropole amiénoise en profitant du dynamisme économique créé.

Pour ce faire, un objectif de production quantitatif décliné par commune mais également des objectifs qualitatifs (qualité résidentielle et environnementale) ont été inscrits en vue de garantir l'adéquation entre le logement et les besoins des ménages accédant à la propriété d'une part, et les ménages les plus fragiles d'autre part.

Doivent également être intégrées au travers de nos actions, celles à destination de l'habitat existant. Il s'agira à la fois d'améliorer le confort de vie des propriétaires occupants par le biais de la rénovation énergétique ou de l'adaptation (300 logements/an). Mais également, de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne ou indécent, particulièrement dans le parc locatif privé. Puis enfin, endiguer le phénomène de la vacance en remettant sur le marché 80 logements vacants par an.

En somme, les orientations stratégiques du PLH, socle du programme des seize actions définissent les priorités suivantes :

- ◆ Un habitat désirable : Promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire
 - Développer le partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité résidentielle et la qualité d'usage des logements à des coûts abordables
 - Promouvoir une réponse adaptée à chaque besoin : sénior, accession familiale, jeune actif, habitat participatif
- ◆ Un habitat requalifié : Améliorer le confort de vie dans les logements et les quartiers
 - Inciter l'émergence des initiatives des ménages en apportant l'ingénierie, en mobilisant les aides financières existantes, en accompagnant au besoin les projets les plus complexes,
 - Favoriser les opérations en acquisition-amélioration des professionnels de l'immobilier et utiliser tous les leviers réglementaires, notamment les polices spéciales de l'habitat et les opérations programmées
- ◆ Un habitat pour tous : reconstituer les maillons d'un parcours résidentiel
 - Favoriser l'accès à un logement autonome pour les personnes éloignées du logement
 - Compléter l'offre abordable existante en répondant aux segments manquants, que ce soit en termes de typologie, de niveau de loyer ou de localisation
- ◆ Amiens Métropole, fédérateur de la politique de l'habitat
Cette orientation, plus fonctionnelle, est l'occasion d'affirmer la volonté d'Amiens Métropole de se mettre au service des communes pour mettre en œuvre notre politique commune mais également de se doter des moyens de faciliter l'accès aux informations. À ce sujet il est rappelé que les PLU, outil nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat doivent être mis en compatibilité avec le PLH.

S'agissant de notre commune, les enjeux prioritaires sont les suivants :
(la fiche communale peut aider à identifier ces priorités)

C'est pourquoi, **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HEBECOURT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu le projet relatif au Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Amiens Métropole arrêté par délibération du conseil communautaire du 13 février 2020,

Considérant que le projet PLH d'Amiens Métropole 2021-2026 est soumis pour avis à la commune de Hébecourt conformément à l'article L 302-2 du CCH.

DELIBERE

Article 1 : Un avis favorable est émis sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

III – RÉFECTION DE LA VOIRIE DE LA CHAUSSÉE BRUNEHAUT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la chaussée Brunehaut est très fortement dégradée avec de gros trous devenus dangereux pour les usagers. Il rappelle que cette ancienne voie romaine - chemin rural - appartient en mitoyenneté aux communes d'Hébécourt et de Plachy-Buyon. Elle a été remise en état conjointement par les deux communes en 2000.

Monsieur le Maire rappelle, comme il l'a fait auprès de Monsieur le Maire de Plachy-Buyon, que dès lors que les communes ont effectué des travaux destinés à assurer la viabilité de ce chemin rural, elles ont ainsi accepté d'en assurer l'entretien courant. La responsabilité des maires peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal (Conseil d'État du 20/11/1964 Ville de Carcassonne).

Il présente un devis de la société COLAS de 18 895.88€ TTC et signale au Conseil Municipal s'être entretenu avec le Maire de Plachy-Buyon qui doit en référer à son Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Il propose au Conseil Municipal de décider d'entreprendre les travaux sous réserve de l'avis favorable du Conseil Municipal de Plachy-Buyon.

Une convention serait alors signée entre les deux communes, Hébécourt réglant la totalité des travaux et Plachy remboursant la moitié de la facture hors-taxes, (la TVA sera prise en charge par Hébécourt).

M. THEO ne trouve pas normal que ces travaux soient pris en charge par la commune mais devrait l'être par le centre équestre (300 véhicules/jours).

Monsieur le Maire lui répond que la seule façon pour la commune de ne pas supporter les frais de cette réfection aurait été de créer une taxe à l'hectare à répartir sur tous les riverains.

Il rappelle que ces travaux seront aussi appréciés par l'ensemble des hébécourtois.

Certains rappellent qu'il s'agit avant tout d'un chemin de promenade et pensent qu'il serait bon de prévoir des ralentisseurs afin d'assurer la sécurité sur cette voie. Une demande en ce sens sera formulée auprès de l'entreprise.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

- le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre, décide de réaliser la réfection de la chaussée Brunehaut sous réserve de l'acceptation des travaux par la commune de Plachy-Buyon,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer une convention de remboursement avec la commune de Plachy pour la moitié de la facture hors-taxe.

IV - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Madame DUBREUCQ, vice-présidente de la commission des finances donne les explications suivantes quant aux mouvements de crédits envisagés.

En fonctionnement, chaque ligne budgétaire a été révisée afin de réunir le maximum de crédits pour les travaux de la Chaussée Brunehaut.

De même, quelques crédits supplémentaires sont nécessaires sur les imputations suivantes :

- Energie électricité : +4 000€
- Entretien autres biens mobiliers : + 300€
- Amortissements (inclusion des travaux d'éclairage publique au Pré Joli) : + 1 212€
- Annulation de titres sur exercice antérieur : +600€

Pour ce faire, quelques comptes (combustibles, fourniture de petit équipement, entretien de matériel roulant) sont réduits de 4 000€ et le virement à la section d'investissement (023) l'est aussi de 17 912€.

Tous ces ajustements permettent d'augmenter le budget du compte 615231 : voirie de 13 000€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'est révélée moins importante que prévu au budget primitif donc le compte 7381 est décrédité de 6 500€ mais les remboursements sur la rémunération du personnel (2 000€), le FCTVA (520€), les revenus des immeubles (puisque le logement est de nouveau loué : 1 200€) et l'aide de l'État quant à l'organisation des élections (80€) atténuent cette perte de revenus.

En investissement, la porte de la salle communale, initialement prévue en fonctionnement est imputée sur le compte 21318-028 pour 4 700€.

Le compte 2158-72 est crédité de 2 000€ pour l'alarme à l'atelier et manquait 130€ sur le compte d'achat du matériel de la mairie.

Le pendant en investissement des amortissements est crédité de 1 212€ et les calculs du FCTVA nous apportent 6 600€.

Le 021, reflet du 023 de fonctionnement est décrédité de 17 912€.

Soit une diminution des dépenses et une diminution des recettes de 12 800€.

Où l'exposé de Madame DUBREUCQ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les mouvements de crédits tels qu'ils sont résumés dans le tableau qui suit.

	DEP. DIM	DEP. AUG	REC. DIM	REC. AUG
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : énergie-électricité		+4 000		
D 60621 : combustibles	-1 500			
D 60632 : f. De petit équipement	-1 500			
D 6068 : autres matières & fournitures	-600			
D 615231 : voirie		+13 000		
D 61551 : entretien matériel roulant	-400			
D 61558 : entretien autres biens mobiliers		+300		
D 6161 : assurance multirisque		+100		
D 023 : virement section investissement	-17 912			
D 6811 : dot. amort. immos incorp.& corp		+1 212		
D 673 : titres annules (exerc. anter.)		+600		
R 6419 : rbt. Rémunérations personnel				+2 000
R 7381 : taxe add. Droits de mutation			-6 500	
R 744 : FCTVA				+520
R 7488 : autres attribut° et participations				+80
R 752 : revenus des immeubles				+1200
TOTAL	-21 912	+19 212	-6 500	+3 800
INVESTISSEMENT				
D 2041512-051 : aménagement paysager rd1001	-8 800			
D 21311-136 : bâtiment communal	-240			
D 21318-028 : salle communale		+4 700		
D 21318-138 : bistrot du village	-5 310			
D 2151-137 : réseau électrique lot Blimont	-250			
D 2152-119 : panneaux signalisation	-530			
D 2152-124 : défense incendie	-500			
D 2158-72 : atelier - matériel		+2 000		
D 2183-078 : mobilier mairie	-300			
D 2183-42 : matériel informatique		+130		
D 2184-130 : mobilier, équipt salle communale	-1 000			
R 021 : virement de la section de fonct			-17 912	
R 28041582 : gfp : bâtiments et installation				+1 212
R 103 : plan de relance FCTVA				+6 600
TOTAL	-16 930	+6 830	-17 912	+7 812
	-12 800		-12 800	

V – MODIFICATION DES REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES.

Monsieur le Maire indique que les régies d'avances et de recettes ont été créées par la délibération n°2000/35 du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2000.

Les arrêtés n°2000/06 et 2000/07 les ont installées, les arrêtés 2000/08 et 2000/09 ont nommé Mme DESPOIS, secrétaire de mairie, régisseur principal et Mme CLAISSE, alors conseillère municipale, régisseur suppléant. La délibération n°2005/30 du 1^{er} septembre 2005 en a modifié les intitulés et les montants maximum autorisés au régisseur. La délibération n°2006/05 a rajouté la vente des cartes postales

de la commune à la régie de recettes. L'arrêté n°2006/01 augmente le montant maximum autorisé au régisseur en régie de recettes.

Au vu des innovations en matière de paiement, il serait souhaitable de simplifier l'intitulé des régies en achats divers et recettes & produits divers.

De plus, il est nécessaire de changer le régisseur suppléant. M. Dominique DHORNE se propose.

Monsieur le Maire propose de rajouter aux moyens de paiement « classiques » (espèces, chèques, virements), le paiement par carte bancaire et tous moyens numériques et dématérialisés, approuvés par la Loi.

Il propose également que soit demandée une carte de paiement pour les petits achats dans le cadre de la régie d'avances.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1/ simplifie les intitulés des régies de recettes et d'avances en « achats divers et recettes & produits divers » ;

2/ intègre les nouveaux moyens de paiement à la régie de recettes ;

3/demande que la régie d'avance soit dotée d'une carte bancaire pour les petits achats divers.

VI – FACTURATION DES FRAIS D'ENERGIE ET DE MENAGE AUX ASSOCIATIONS.

Depuis la rentrée de septembre 2019, la commune de Rumigny a entrepris la réfection de sa salle polyvalente. De ce fait, l'association de Zumba de Rumigny a demandé l'autorisation d'utiliser la salle communale d'Hébécourt le lundi soir.

Par solidarité, Monsieur le Maire a accepté de prêter la salle communale en ne demandant que le paiement de l'électricité utilisée. Il s'avère que Monsieur le Maire de Rumigny s'est engagé à régler ces factures à la place de cette association.

Des relevés réguliers ont été réalisés et Monsieur le Maire propose de forfaitiser ces consommations à 6€ la séance. De septembre 2019 à mars 2020, 17 séances de Zumba ont eu lieu soit une facture de 102€. Les séances ont repris depuis la rentrée 2020.

La section gym du Comité des Fêtes de Rumigny a, elle, utilisé gratuitement le jeudi soir, de septembre 2019 à mars 2020, le préau de la mairie mais il s'est avéré inadapté et trop petit. Il est probable qu'une demande pour la salle communale soit également faite auprès de Monsieur le Maire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le prêt de la salle communale aux associations de Rumigny pour le forfait de 6€ par séance durant le temps de réfection de leur salle polyvalente.

VII – INFORMATIONS DU BUREAU.

1/ Dominique HESDIN :

* Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les commissaires titulaires sont : BRISSY Emmanuelle ; DHORNE Dominique ; DUBREUCQ Marie-Claire ; DEFFONTAINES Gérard ; BUDYNEK Stéphanie ; THÉO Philippe.

Les commissaires suppléants sont : VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel ; DESAVOIS Christophe ; THILLOY Jean-François ; ANDRIEU Francis ; KLOPP Christophe.

***Monsieur le Maire signale au Conseil que :**

- la commune est propriétaire du bistrot au 33 rue de Paris, depuis le 1^{er} septembre 2020.

- le logement communal est loué depuis le 15 juillet 2020.

- l'ouverture de classe prévue à la rentrée a été reportée car le poste ouvert a été gelé. Finalement, le nombre d'enfants inscrits s'est avéré moins conséquent comparé aux prévisions d'avant l'été.

- les arbres gênant la création du chemin piétonnier à la Chevauchée seront abattus fin septembre. La question de la vente des billes de bois sera débattue au prochain Conseil municipal.

- l'emplacement réservé n°7 pour agrandir le sentier du Tour des Haies va pouvoir être appliqué suite au changement de propriétaire de la propriété riveraine (9 rue de la Vallée).

- il est fortement possible que la Route du Poisson soit rééditée en septembre 2021. Le président de l'AP3C souhaite le rencontrer.

- trois dépôts de plainte suivis de contraventions, ont été déposés en gendarmerie en réponse aux dépôts sauvages repérés par les caméras installées à la salle communale.

- une réunion est prévue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie le 24 septembre à 14h00 pour avancer sur le projet de bistrot et jeter les bases d'un cahier des charges suivant les demandes de la Région afin d'obtenir des subventions.
- une réunion est prévue le 02 octobre à 8h30 pour le rendu du bilan énergétique des bâtiments communaux.
- au niveau du Syndicat de Voirie du Sud Amiénois (ex-SIVOM de Boves), les travaux suivants ont été listés et priorisés :
 - 1 réfection de la voirie de la résidence Hermès,
 - 2 réfection de la bande de roulement de l'allée du cèdre avant qu'elle ne s'abîme davantage,
 - 3 pose de bordures en sortie d'agglomération rue de la Vallée,
 - 4 réfection de la voirie la Chevauchée.
- les travaux de pose de canalisation entre la mare et le Clos de Blimont visant à gérer son trop-plein, sont prévus dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.
- le devis de la société KIECE a été choisi par la commission pour installer une alarme à l'atelier communal.
- le châneau de la façade avant de la mairie va être refait car pourri.
- Madame Flore FERRARO a été élue présidente du SIVU du Sud Amiénois, Mme JABELIN (Grattepanche) et M. HESDIN, vice-présidents.
- Monsieur Dominique DHORNE a été élu président du Syndicat de Voirie du Sud Amiénois, M. DUSSART (Vers sur Selle), vice-président.
- Madame Stéphanie BUDYNEK a été élue présidente du Syndicat Scolaire, Mesdames GRENON (Rumigny) et LACHAMBRE (Grattepanche), vice-présidentes.
- Madame Laurence DUVIVIER (Saint-Sauflieu) a été élue présidente du SISA, Mme BELVALETTE (Saint-Fuscien) et M. DOYE (Sourdon), vice-présidents.
- Mme DUBREUCQ est déléguée titulaire d'Amiens Métropole et M. THEO suppléant.
- Mme GUIZELIN est en arrêt maladie depuis le 12 décembre 2019 et M. GRAGLIA depuis le 14 septembre 2020. Mme DUPUIS et M. RABOUILLE assurent leurs remplacements respectifs.
- une formation est prévue le 24 septembre à Somme Numérique pour apprendre à réaliser le nouveau site internet de la commune que l'on espère finaliser pour la fin de l'année.
- la commission fleurissement va devoir se réunir pour l'automne.
- il n'y aura plus de festivités dans la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre.
- une réunion avec Madame la préfète est prévue le 02 octobre pour parler du plan de relance sur la transition énergétique.
- 14 constructions sont en cours au Clos de Blimont.
- il envisage ne pas organiser le goûter des aînés de décembre.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ

* Mme DUBREUCQ signale que :

- la résidence de la compagnie de théâtre Art tout Chaud a été reconduite pour 2018-2021 donc la compagnie P14 ne peut pas venir résider à Hébecourt pour l'instant.
- elle est inquiète au sujet des contributions communales qui risquent d'augmenter à la suite de la crise du Covid-19.

3/ Philippe THEO

* M. THEO signale que le Plan de Sauvegarde Communal est à réviser. Cela permettra aussi de mettre à jour le DICRIM qui date de 2010.

4/ Gérard DEFFONTAINES

* M. DEFFONTAINES :

- aimerait que les hébecourtois taillent leurs haies donnant sur le domaine public communal et qu'ils entretiennent leurs trottoirs comme le stipule la législation. Une note d'information sera distribuée.
- envisage de faire couper les haies du cimetière à un mètre de hauteur afin de faciliter les travail des employés communaux.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

Christophe KLOPP :

- signale que le STOP de la rue de la Vallée n'est pas respecté. Il faudrait également demander que la haie soit taillée autour de ce panneau. Il serait enfin peut-être utile d'installer des ralentisseurs sur la chaussée de la rue de la vallée.
- pense qu'il serait judicieux de prévoir des ralentisseurs sur la Chaussée Brunehaut pour éviter la vitesse excessive déjà constatée.

Emmanuelle BRISSY est intervenue auprès d'une équipe jeunes trop bruyants dans la cour de l'école.

Stéphane VAN DE MOORTELE signale des feux sur les chantiers au Clos de Blimont.

Michel TATTEBAUT signale que les bordures du côté de la pâture de M. Desavois n'ont pas été reposées suite aux travaux effectués par Véolia.

Gilbert DAOLIO souhaite connaître l'état d'avancement du projet de piste cyclable entre Hébecourt et Dury. M. le Maire va relancer les services métropolitains.

Stéphanie BUDYNEK signale que la cantine scolaire a été scindée en deux. Les élèves de Grattepanche et ceux d'Hébecourt vont manger dans le préfabriqué pour éviter le brassage des enfants le temps nécessaire, et pour éviter qu'ils ne mangent que des sandwiches. Les élèves de Rumigny y restent pour se restaurer. Philippe THEO et Philippe BOYENVAL se demandent si toutes les contraintes sanitaires sont respectées. Stéphanie BUDYNEK répond qu'elle y a veillé.

Séance levée à 23h13

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	DEFFONTAINES Gérard	DAOLIO Gilbert
KLOPP Christophe	SCHMIDT Laurence	THILLOY Jean-François	DARRAS Marie-Christine	BOYENVAL Philippe
DHORNE Dominique	VAN DE MOORTELE Stéphane	BRISSY Emmanuelle	TATTEBAUT Michel	BUDYNEK Stéphanie